



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 AVRIL 2014

Affiché le 23 AVRIL 2014

Etaient présents : 24

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Yann BEDONI, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Nicole RAVIER, Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Emilie MIGUET, Aurélien HUMBERT, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Romain BOUCHET, Christian BUNZ, Frank GIBONI, Nathalie VESIN, Cédric DECHOSAL et Marie-Louise JACQUET.

Ont donné procuration : 3

Mmes Séverine CHAFFARD, Sylvie RAHON-BISCHLER et Sylvie MERMILLOD.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 09 Avril 2014.

Madame Nicole RAVIER a été désignée Secrétaire de séance.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite apporter deux informations aux membres du Conseil Municipal.

❖ Tout d'abord la démission de M. Philippe COUTTY, remplacé par Mme Marie-Louise JACQUET. En effet, en application de l'article L 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe COUTTY et souhaite la bienvenue à Madame Marie-Louise JACQUET au sein du Conseil Municipal.

❖ Ensuite, la tenue de l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date 15 avril 2014. Monsieur le Maire rend compte des résultats des différents scrutins.



Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de compléter la délibération relative à la fixation des indemnités du Maire et des Adjointes afin de l'élargir aux Conseillers Municipaux Délégués.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



✓ **Débat d'Orientation Budgétaire 2014**

Le Conseil Municipal a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire, préalablement au vote du Budget Primitif 2014 qui aura lieu le 30 Avril 2014.

Les conseillers ayant pu prendre connaissance, grâce aux documents qui leur ont été envoyés, du contexte économique national avec les principales mesures financières et fiscales découlant de la Loi de Finances pour 2014 concernant les Collectivités Locales, ainsi que des données régionales et départementales relatives au Budget de ces deux entités, Monsieur le Maire a passé la parole à Monsieur TISSOT, Adjoint aux Finances, qui a présenté :

- les réalisations de l'exercice 2013 tant en fonctionnement qu'en investissement,
- les objectifs de la Commune pour l'année 2014, et tout particulièrement les projets d'investissement que l'équipe municipale souhaite réaliser cette année,
- le tableau d'évolution des produits fiscaux,
- l'évolution de la dette et les bilans des différents services apportés à la population - garderie périscolaire, centres de loisirs, déneigement, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),

Des échanges ont eu lieu lors de cette présentation.

Une question a été posée concernant les investissements proposés par la nouvelle équipe municipale : correspondent-ils à leur vision ? Ou est-ce délibéré que les projets proposés reprennent les projets défendus par l'équipe précédente ? (Cédric DECHOSAL).

Monsieur le Maire rappelle que le Budget 2014 sera un budget de transition avec le mandat précédent. Par ailleurs, il est difficile d'envisager la suppression de certains projets d'autant que des dépenses ont déjà été réalisées. L'équipe préserve donc les projets mais apportera les modifications qui lui semblent nécessaires. L'équipe souhaite préparer le Budget Primitif 2015 en amont pour le présenter plus tôt au Conseil Municipal. Il présentera les grandes lignes de conduite et sera accompagné d'un plan pluriannuel d'investissements.

✓ Désignation des délégués aux organismes ci-après

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants de la Commune aux organismes suivants. Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée pour la désignation de ces membres.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne comme membres aux organismes ci-après :

⇒ **SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE 74)**

Daniel BOUCHET et Louis JACQUEMOUD délégués au Comité du SYANE 74.

⇒ **SYNDICAT MIXTE DU SALEVE**

Membres titulaires : Dorine PEREZ-RAPHOZ
Michèle TRAON
Louis JACQUEMOUD

Membres suppléants : Didier GERMAIN
Emilie MIGUET

⇒ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SALEVE-GLIERES**

Président – M. Daniel BOUCHET
Membres – Mme Catherine CHALLANDE
M. Michel DAMAZ, personne qualifiée

✓ **Autres désignations de représentants de la Commune**

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants comme suit:

⇒ **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire après avoir proposé une liste demande aux membres de l'opposition s'ils souhaitent présenter d'autres candidats.

Deux personnes se proposent : Cédric DECHOSAL et Nathalie VESIN.

Après quelques débats, Nathalie VESIN et Emilie MIGUET décident de retirer leurs candidatures. Ont été désignés **à l'unanimité** les candidats suivants :

M. Daniel BOUCHET – Président
Mme Brigitte CARLIOZ
M. Cédric FERRATON
Mme Séverine VALLET
Mme Fabienne BERTHOUD
M. Cédric DECHOSAL

⇒ **A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES FORESTIERES**

Le Conseil Municipal a désigné par **26 voix pour** (1 abstention) comme représentants à l'Association des Communes Forestières :

Titulaire : M. Pascal TISSOT
Suppléant : M. Aurélien HUMBERT

⇒ **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LOUIS ARMAND**

Le Conseil Municipal a désigné **à l'unanimité** les membres suivants :

Représentants titulaires : Mme Séverine CHAFFARD
Mme Catherine CHALLANDE

Représentants suppléants : Mme Michèle TRAON
Mme Fabienne BERTHOUD

✓ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal a délibéré pour élire les membres de la Commission outre le Maire qui en est le Président. Le scrutin a eu lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires et suppléants

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral : $27/5 = 5,40$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste JACQUEMOUD	20	3	1	4
Liste GIBONI	7	1	0	1

Au vu des résultats du dépouillement des votes, la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres ci-après :

Président de la Commission d'Appel d'Offres

M. Daniel BOUCHET, Maire ou son représentant Mme Brigitte CARLIOZ

Délégués titulaires

M. Louis JACQUEMOUD
M. Bernard DESBIOLLES
Mme Fabienne BERTHOUD
M. Didier GERMAIN
M. Frank GIBONI

Délégués suppléants

M. Louis-Jean REVILLARD
Mme Emilie MIGUET
M. Romain BOUCHET
Mme Nicole RAVIER
M. Christian BUNZ

✓ C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale

L'élection et la nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS ont lieu dans les deux mois du renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration : La moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre est nommée par le Maire.

Il a donc été procédé à la désignation des 4 membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire a présenté une liste comportant un nombre de candidats (6) supérieur au nombre de sièges (4) afin de pourvoir à d'éventuelles vacances sans avoir à procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Après avoir proposé une liste, Monsieur le Maire a demandé aux membres de l'opposition s'ils souhaitaient également présenter des candidats : Madame Nathalie VESIN s'est portée candidate.

Après discussion, Monsieur Bernard DESBIOLLES a décidé de se retirer de la liste pour laisser sa place à Nathalie VESIN.

Liste des candidats soumise au vote du Conseil Municipal :

1. Brigitte CARLIOZ
2. Catherine CHALLANDE
3. Françoise LEVESQUE
4. Nathalie VESIN
5. Dorine PEREZ-RAPHOZ
6. Pascal TISSOT

A **l'unanimité** ont été désignées membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Mmes Brigitte CARLIOZ
Catherine CHALLANDE
Françoise LEVESQUE
Nathalie VESIN

En cours de mandat, si un des sièges ci-dessus devenait vacant, il serait pourvu par un conseiller de la liste dans l'ordre de présentation (Dorine PEREZ-RAPHOZ– Pascal TISSOT).

✓ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat de :

* procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires,

* prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

* de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

* de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

* de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

* d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

* de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€,

* de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

* d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les délégations au Maire énoncées ci-dessus.

✓ **Délégations de signature au Maire**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a donné délégation au Maire pour signer :

- * les bons de commandes dans la limite des crédits budgétaires,
- * les contrats de fourniture d'énergie électrique et de Gaz,
- * les contrats de location, entretien, service, maintenance des matériels et ouvrages (informatique, photocopieurs, télécopieurs, machine à affranchir, matériel de propreté...).

✓ **Indemnités du Maire et des Adjoints**

Considérant :

- qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués,
- que la Commune de CRUSEILLES compte 4179 habitants et qu'elle est Chef-Lieu de Canton,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par **20 voix pour** (7 voix contre) a décidé de fixer les taux des indemnités de fonction du Maire, des six Adjoints et des deux Conseillers Municipaux délégués comme suit :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- avec effet au 5 Avril 2014 pour le Maire : 53,00 %- avec effet au 5 Avril 2014 pour les Adjoints : 20,50 %- avec effet au 17 Avril 2014 pour les Délégués: 5,30 % | } | de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. |
|---|---|--|

Ces indemnités seront majorées de 15 % compte tenu que la Commune est Chef-Lieu de Canton.

✓ **Recrutement du personnel pour les vacances de printemps**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil Loisirs des vacances de Printemps, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer 6 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour des durées d'environ 85, 81, 80, 71, 33 heures (2) et 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée de 32 heures environ et autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.

✓ Les Jardins familiaux – Renouvellement de la convention

Une convention a été passée avec Mme Bernadette LAFONTAINE pour une période d'une année, du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, concernant la mise à disposition gratuite d'une partie de sa parcelle D 1987 (environ 400 m²) destinée à l'exploitation de jardins familiaux.

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour les habitants de la Commune qui n'ont pas d'espace pour jardiner, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite le renouvellement de la convention pour une année, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.



✓ Questions/ Remarques diverses

⇒ Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les séances auront lieu le premier jeudi de chaque mois à 20h, sauf exception. La prochaine séance est fixée au 30 avril 2014 avec le vote du Budget Primitif 2014.

⇒ Madame VESIN attire l'attention du Conseil Municipal sur un problème de stationnement route de l'Arthaz. En effet, deux camions s'y garent régulièrement et endommagent l'état de la chaussée, sans oublier les problèmes pour les riverains le matin qui ont du mal à sortir de chez eux. Monsieur le Maire prend note de la remarque et la transmettra aux Services Techniques.

⇒ Monsieur DECHOSAL souhaite des informations sur les délégations aux Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire explique que n'ayant pas obtenu de réponses de l'opposition, il n'y avait à ce jour que deux délégués, à savoir :

- Madame CHALLANDE -> contacts avec la population (repas des aînés, visites à l'EHPAD...)
- Monsieur FERRATON-> vie au quotidien en lien avec les Services Techniques pour tous les désagréments signalés par la population.

Il souhaite également instaurer des référents par quartiers afin de faire remonter au mieux les problèmes rencontrés par les habitants.